

A A Imprimer PDF

FORMALITÉS POUR ACCRE

Tout savoir sur l'aide à la création et à la reprise d'une entreprise (ACCRE)

L'aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise (ACCRE) est un dispositif d'encouragement à la création d'entreprise, qui consiste principalement en une exonération partielle de charges sociales et en un accompagnement pendant les premières années d'activité.

Il permet aussi à certaines catégories de bénéficiaires de prétendre à d'autres formes d'aides.

Le CFE prend en charge votre demande ACCRE.

Téléchargez la notice de demande de l'ACCRE



[Notice de demande de l'ACCRE \(.pdf - 104.09 Ko\)](#)

[Accéder au formulaire du dispositif ACCRE](#)

En savoir plus : les conditions à remplir

[Site de l'APCE](#)

[Site service-public.fr](#)